



REPUBLIQUE  
FRANCAISE  
DEPARTEMENT A.H.P  
COMMUNE DE MALIJAI

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MALIJAI**

**Séance du 17 septembre 2024**  
**Objet : Demande de subvention Conseil Départemental FODAC**  
**Modification**

L'an deux mille vingt et quatre et le 17 septembre à 18 heures 30,  
le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au  
nombre prescrit par la loi, dans la mairie de la commune, sous la présidence de  
Madame Sonia FONTAINE, Maire.

Présents : Mesdames FONTAINE Sonia, KERBOUA Yasmina, AILLAUD  
Marion, ROBERT Carole, BERNARD Myriam, MOUREN Sylvie et Messieurs  
GONCALVES Gilles, MUNOZ Estéban, DURAND Thierry, DEYE Manuel,  
BONO Vicente, HOLIET Samuel, VARCIN Alexandre.

Absents : Mmes HUBERT Armelle et AILLAUD Karine, absentes excusées,  
MIOTTO Lucie, BIANCO Maryline, et Mrs CHAMBRE Emmanuel, AKLA  
Mohammed.

Procurations : Pas de procuration.

M. VARCIN Alexandre a été désigné Secrétaire de Séance conformément à  
l'article L 2121-15 Code des Collectivités Territoriales.

REÇU EN PREFECTURE

le 18/09/2024

Application agréée E-legalite.com

Conseil Municipal du 17/09/2024

Délibération n° 2024/06/41

**OBJET : Demande de subvention Conseil départemental FODAC Modification**

Mme le Maire rappelle le projet d'aménagement du parking du château pour lequel la commune a demandé une aide financière au titre du FODAC auprès du conseil départemental, lors du conseil municipal du 18 juin.

Lors du dépôt du dossier est apparue une erreur de montant ( TTC au lieu de HT)

Mme le Maire propose donc de modifier le dossier comme suit :

Le montant des travaux est de 29 390.61 €

Mme le Maire propose de solliciter une subvention de 25% soit 7347.65 €.

Selon le plan de financement ci-après :

DEPENSES		RECETTES	
Objet	Montant	Objet	Montant
Travaux	29 390.61	C. Départemental 25%	7347.65
		Commune 75%	22042.96
TOTAL	29 390.61 €	TOTAL	29 390.61 €

OUI cet exposé, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Valide le projet présenté,
- Autorise Mme le Maire à solliciter une subvention auprès du conseil départemental d'un montant de 7347.65 € au titre du FODAC, et à effectuer toutes les démarches nécessaires,
- Dit que les crédits seront inscrits au budget.

Le 17 septembre 2024  
Fait et délibéré, les jour, mois et an  
que dessus.

Pour copie certifiée conforme

Le Maire

Sonia FONTAINE



REÇU EN PREFECTURE

Le 18/09/2024

Application agréée E.legalite.com